Monter un PEAC en Arts visuels (document D. Lutz CPD AV Allier)

La circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 précise le cadre de la priorité gouvernementale donnée à l'éducation artistique et culturelle, et présente les principes et les modalités de mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle. Il conjugue le temps scolaire, péri-scolaire et personnel de l'élève.
Le PEAC a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de contribuer à fonder une culture artistique personnelle riche et diversifiée, de conjuguer connaissances, pratiques et rencontres dans la *complémentarité* et dans la *continuité*. Il vise un égal accès de tous à l'art et à la culture. La mise en œuvre du PEAC est fondée sur la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire et la mise en place de projets partenariaux.

http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html

Pour l'élève :
Le PEAC est un ensemble de projets artistiques qui vont lui permettre d'explorer les domaines des arts et de vivre une expérience esthétique par des rencontres, des pratiques et des connaissances.
Pour l'équipe pédagogique :
Le PEAC s'inscrit dans le projet d'école, il définit la cohérence, la complémentarité et la continuité des compétences et connaissances à acquérir par l'élève. Il se fonde sur les enseignements artistiques et l'histoire des arts.

Les rencontres : Le PEAC permet aux élèves de fréquenter des œuvres, des lieux et des professionnels de l'art. Toute rencontre commence par un ressenti, c'est l'émotion qui est première.
Prioritairement il faut prendre appui sur le territoire *(Musées de l'Allier : MIJ ; MAB ; MUPOP ; Art Brut ;Musée Opéra ; Résidences d'artistes Dompierre sur Besbre et Shakers-Montluçon, Creux de l'Enfer-Thiers ; lieux d'exposition : Avermes-La Passerelle, Le Fonds d'art-Montluçon, La Pléiade-Commentry, CCVL-Vichy et les festivals (Illustrateurs, BD, Portraits photographiques…), les médiathèques, les galeries…)* et sur les artistes (voir le CPD AV et site http://www.culture.allier.fr/2180-arts-plastiques.htm
L'intervention d'un artiste en classe est régie par la « demande d'intervenant extérieur » auprès de l'IEN de circonscription.
Les rencontres concernent aussi les œuvres remarquables et universelles (images projetées et imprimées : RMN, Joconde...) il faudra faire prendre conscience aux élèves des notions de « original » et « reproduction » (donner les formats, les versions reproduites…)
Voir sur ce site les outils pour aborder une œuvre (Emotions et ressentis, grille de lecture…)

Les pratiques : Elles permettent aux élèves d'agir, d'expérimenter et de créer. Un lien fort s'établi entre le voir et le faire. En Arts visuels il n'y a pas de « mauvaise réponse » et par la pratique l'élève sera amené à aller du « faire » au « dire », [action-réflexion].La pratique permet de prendre des risques, d'oser, de prendre confiance et d'acquérir un esprit critique. Bien faire la différence entre des « exercices » (mode d'emploi qui permet une réalisation conçue à l'avance) et une réelle création. Les productions finies devront être regardées, analysées et mises en valeur.

Les connaissances : Elles concernent des comportements (savoir-être comme se concentrer, développer son regard, questionner, oser…), des compétences (savoir-faire comme utiliser des outils, mettre en place des procédés, faire des recherches…) et des savoir (artistes, métiers, lexiques spécifiques, repères, courants artistiques…). Les traces du PEAC seront mises en mémoire pour des retours réflexifs et pour la continuité de classe en classe (carnet, livret, Folios…)

Des idées de PEAC :

- Mon arbre
- L'art dans la rue
- Objets recyclés
- Affichons nos idées
- Eau, exp'eau
- Masques et portraits
- La forêt des sens
- Carnets du front
- Quand la nature crée
- Menus et peintures
- Murs, murs
- Animations, anim'actions

Voir également toutes les thématiques des Quinzaines des arts dans l'Allier depuis 20 ans